



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 25.03.2026

Date d'affichage : 25.03.2026

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire au mois d'avril, sous la présidence de Monsieur LOVISOLO Jean- François, Maire.

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DOMEIZEL –PIGASSOU – LUCCHINI–RICCI – OLLIVIER – PASQUER – MADON - CORTES - BARNEOUD

Messieurs BOREL – BRANDTNER- SERNA - LOVISOLO– RASTELLO – GUISS-SPENGLER – GERMAIN – SEGURRA – CUTAIA – SORBIER – FABRE – MOUREN – GAUTIER – BRETTE

Etaient excusés : MME COUTON (pouvoir à MME PIGASSOU) – MME GARCIN (pouvoir à M. SEGURRA) – MME LAFON (pouvoir à MME REYNAUD)

Secrétaire de séance : M SORBIER

OBJET DE LA DELIBERATION N° 025-26

Dénomination de la salle des Vignes

Monsieur le Maire expose que Madame Léa SOURGEN, qui a été conseillère municipale, a été à l'initiative de la création de l'association ARCPA (qui ne s'appelait pas encore ARCPA) dès 1982. Cette association avait pour but de rassembler les femmes d'agriculteurs, de créer un lieu de rencontre, d'échange et de partage. Au cours des décennies, elle a évolué et est devenue une association culturelle tout en gardant son côté « rural et authentique », dans l'accueil et la bienveillance pour tous. Elle est devenue l'ARCPA, l'Association Rurale et Culturelle du Pays d'Aigues. Madame SOURGEN est toujours active au sein de l'association, elle aide et conseille les adhérentes venues apprendre à coudre ou à tricoter...et elle veille à la bonne marche de l'association pour qu'elle conserve toujours le même esprit. Elle œuvre également pour diverses causes solidaires : Octobre Rose, le Téléthon et autres.

Afin de lui rendre hommage pour son investissement au service de la population, Monsieur le Maire au conseil municipal de dénommer la salle des Vignes, salle Léa SOURGEN.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré

Considérant qu'il est légitime de rendre hommage à Madame Léa SOURGEN pour son investissement au service de la population,

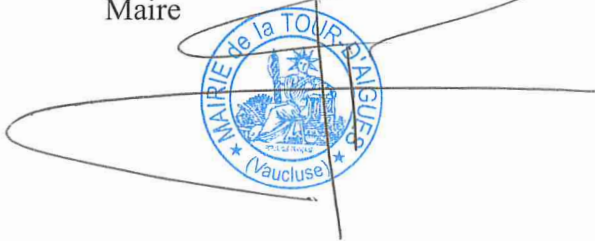
DECIDE De dénommer la salle des Vignes salle Léa SOURGEN

DONNE pouvoir au Maire pour réaliser les démarches et dépenses relatives à cette décision

A 27 voix pour, 0 contre et 0 abstentions,

Ainsi fait et délibéré à LA TOUR D'AIGUES, les jour, mois et an susdits.

Jean-François LOVISOLO,
Maire



Damien SORBIER
Secrétaire de séance

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois